

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 21

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

meaux, la dispersion de leurs habitants rendirent à notre pays son aspect sauvage et désert; la nature reprit son empire et les forêts étendirent de nouveau de tous côtés leurs ombrages et leurs solitudes. Les habitations étaient clairsemées; par-ci par-là on voyait s'élever au-dessus des chênes touffus la fumée d'une chaumière isolée, d'une métairie dont les défrichements et les champs cultivés n'empiétaient que lentement et avec peine sur le domaine des grands arbres. « Là, dit un historien, c'était la cellule d'écorce d'un saint ermite faisant fleurir le désert, ou un monastère au milieu de défrichements commencés; ailleurs, une tour de pierre pour le maître et ses compagnons, avec les appartements, cuisine, bûcher, cellier, étable et chenil, puis les huttes des serfs, accroupies et parquées alentour. »

Les pentes de Lavaux, dont une partie avait été cultivées sous les Romains, étaient alors désertes; les ronces croissaient seules où mûrisseut aujourd'hui les vins généreux du Désaley.

Te représentes-tu, mon cher ami, l'ancienne Helvétie, recouverte de ce voile de verdure, de cette longue forêt prolongeant ses ondulations sur les montagnes et dans les vallées, puis, au-dessus, les cimes des Alpes, les hauteurs mélancoliques et haries dominant cet océan de feuillage et de rameaux?

Tel était cependant l'aspect du pays au temps de St-Prothais.

Nos évêques vivaient alors dans une simplicité toute primitive; ils n'avaient ni le palais de monseigneur Marilley, ni les équipages de monseigneur Dupanloup; leur culte était sobre de cérémonies et leurs églises pauvres de reliques et d'ornements; le clergé n'était pas encore assez éclairé pour inventer des dogmes et faire des papes infaillibles.

Dépositaires de la foi chrétienne et missionnaires de la civilisation, les évêques, charpentiers, laboureurs, architectes, maçons, poètes, artistes, savants et historiens, étaient à la tête des travaux manuels aussi bien que des travaux spirituels. On les voyait parcourant la contrée un bâton noueux à la main, allant de l'une à l'autre des nombreuses métairies qu'ils cultivaient de leurs propres mains. Le soir, assis sur la colline, ils s'occupaient à sculpter l'étable, comme le font aujourd'hui nos bergers des hautes Alpes; et le vase rustique ou la petite statuette allaient ensuite orner quelqu'une des églises semées de loin en loin dans la forêt.

Une légende raconte que sur la colline de la Cité, ombragée par les chênes du bois de Sauvabelin, qui s'étendait jusque-là, et à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la Cathédrale, un bûcheron, qui s'était blessé avec sa hache, fut guéri miraculeusement par la Vierge. En mémoire de cet événement, St-Prothais y fit construire une modeste chapelle qu'il dédia à Notre-Dame de pitié.

Par un beau soir d'été, l'évêque, assis près de là, contemplait le paysage et se laissait aller à une douce rêverie. Le soleil à son déclin dorait les cimes des Alpes qui se reflétaient dans les eaux pures du Léman. La nature était silencieuse; aucune voix humaine, aucun bruit n'animait ces bords; à de longs

intervalles seulement, le cri de quelque bête sauvage se faisait entendre dans les collines boisées de St-Laurent et de St-François,* au pied desquelles le ruisseau coulait de cascade en cascade. Le croassement des grenouilles dans les fonds marécageux du Pont et de la Palud, annonçait l'approche de la nuit.

Tout à coup une idée, pleine d'enthousiasme et d'espérance, s'empare du bon évêque. A la vue de ce lac qui lui rappelait le triste destin de Lausonium; à la vue de ces trois collines assises les unes à côté des autres, il conçut le projet d'élever à la place de sa petite chapelle une grande église autour de laquelle viendraient se grouper les habitants du pays disséminés dans les clairières des forêts.

Une mort prématurée ne permit pas à St-Prothais de donner suite à cette idée religieuse et philanthropique. Elle fut reprise par son successeur Marius, qui choisit ce lieu pour y fonder son église et y établir le siège du vaste diocèse, qui s'étendait de l'Aubonne à la Veveyse et du Léman au rivage de l'Aar. Une ville ne pouvait manquer d'être construite autour du temple dédié à Notre-Dame. L'évêque et le clergé y établirent d'abord leur demeure, et peu de temps après quelques familles nobles se fixèrent sur la colline parallèle au lac, qui prit le nom de colline du Bourg. Plus tard, les marchands et le commun peuple se répandirent entre les deux collines, dans les vallons marécageux du Pont et de la Palud, et sur une troisième colline, qui prit le nom de St-Laurent.

Telle est, mon cher ami, l'origine de cette ville dont un poète a dit :

Soit lointaine, soit voisine
Ou chrétienne ou sarrazine
Il n'est pas une cité
Qui dispute, sans folie,
A Lausanne, la jolie
La pomme de la beauté;
Et qui, gracieuse, étale
Plus de pompe orientale
Sous un ciel plus enchanté.

Tout à toi,

Emile ***

* Si j'emploie ici des noms que ces lieux ne reçurent que beaucoup plus tard, c'est afin d'en faciliter la description.

Aujourd'hui que les lignes ferrées sillonnent en tous sens les cinq continents, que la locomotive promène partout son long panache de fumée, rompant la monotonie des grandes plaines, s'engouffrant sous nos montagnes, réveillant de son sifflet magique tous les villages, tous les hameaux, et les appelant à la vie, et au mouvement du siècle; aujourd'hui que nous ne savons plus marcher tant nous avons l'habitude de voyager en wagon; que nous nous croyons perdus alors qu'à deux lieues de notre domicile une circonstance imprévue nous a fait manquer le train, il est difficile de se figurer que les chemins de fer n'ont pas toujours existé et qu'il n'y a pas très longtemps encore les diligences et les pataches étaient pour nous les moyens de transport à grande vitesse.

On est singulièrement étonné cependant des préjugés et des répugnances que ces chemins de fer,

auxquels nous sommes si bien habitués, ont rencontré à l'origine.

Le compte-rendu de la Chambre des députés de France, il y a 34 ans, pendant laquelle fut présenté le projet de loi relatif à l'exécution du chemin de fer de Paris à Saint-Germain, en donne un très curieux exemple; c'est à n'y pas croire.

M. Thiers, alors ministre des travaux publics, bien qu'il revint d'une tournée en Angleterre, où il avait vu fonctionner le chemin de fer de Liverpool à Manchester, déclarait, avec assurance, que les chemins de fer ne sauraient s'appliquer à de grandes lignes de communication; que jamais ils ne pourraient relier avec avantage des centres de population séparés par de grandes distances. Il accordait seulement que « les chemins de fer présentent quelques avantages pour le transport des voyageurs, en tant que l'usage en est limité au service de certaines lignes fort courtes, aboutissant à de grandes villes, comme Paris. » Ce n'était pas là seulement l'opinion personnelle du ministre des travaux publics: l'administration des ponts et chaussées repoussait aussi bien que lui la pensée d'établir de grandes lignes pour rattacher l'une à l'autre des villes séparées par d'assez grandes distances.

Associé avec MM. Mallet et Henry, M. Auguste Perdonnet sollicitait du gouvernement la concession du chemin de fer de Paris à Rouen. M. Thiers lui fit cette réponse:

— Moi, demander à la Chambre de vous concéder le chemin de Rouen; je m'en garderai bien! On me jette en bas de la tribune.

— Le fer est trop cher en France, disait le ministre des finances.

— Le pays est trop accidenté, objectait un député.

— Les souterrains seront nuisibles à la santé des voyageurs, affirmait Arago, qui, dans la question des chemins de fer, ne se montra pas à sa hauteur ordinaire.

Voici quelques passages du discours qu'il prononça, le 14 juin 1836, à la tribune de la Chambre des députés, à l'occasion du vote de la loi sur le chemin de fer de Paris à Versailles:

« Il y a, dit-il, relativement au tunnel, une circonstance capitale dont je vais entretenir la Chambre.

» Messieurs, aussitôt qu'on descend à une certaine profondeur dans le sol, on a toute l'année une température constante. A Paris et dans ses environs, cette température est de huit degrés Réaumur environ; personne n'ignore, d'autre part, qu'en été, à l'ombre et au nord, le thermomètre de Réaumur est quelquefois à 30 degrés au-dessus de zéro; au soleil, la température est de 10 degrés plus considérable. D'ailleurs, on n'arrivera pas d'emblée à l'embouchure du tunnel; les approches sont formées par des tranchées profondes, comprises entre deux faces verticales fort rapprochées, où le renouvellement de l'air sera très lent, où la chaleur ne pourra pas manquer d'être étouffante. Ainsi on rencontrera dans le tunnel une température de 8 degrés Réaumur, en venant d'en subir une de 40 ou 45 degrés. J'af-

firme sans hésiter que dans ce passage subit les personnes sujettes à la transpiration seront incommodées, qu'elles gagneront des fluxions de poitrine, des pleurésies, des catarrhes. »

Où donc Arago prenait-il les 45 degrés de chaleur en plein air?

Et non content d'évoquer le fantôme de la pleurésie, Arago terminait le tableau en faisant apparaître au fond du tunnel l'explosion d'une locomotive:

« Il est possible, disait-il, qu'une machine locomotive éclate; c'est alors un coup de mitraille; à ciel ouvert, à la distance où sont placés les voyageurs, le danger n'est pas énorme. Il n'en serait pas de même dans un tunnel; là vous auriez à redouter les coups directs et les coups réfléchis; là vous auriez à craindre que la voûte ne s'éboulât sur vos têtes. »

Heureusement les faits ne sont pas venus confirmer les sinistres appréhensions du savant: des milliers de voyageurs traversent chaque jour des tunnels, sans même y prendre des catarrhes; M. Thiers a vu l'histoire donner un éclatant démenti à ses affirmations, et malgré la cherté du fer en France, les villes les plus distantes sont maintenant reliées par ces chemins de fer, bons tout au plus, semblait-il, aux services de banlieue de quelques grandes villes.



Il y a quelques mois, en combattant l'introduction du *militaire* dans les écoles publiques, nous faisons remarquer combien des exercices gymnastiques seraient préférables à ces toquades fédérales. C'est vers la fin du siècle dernier que l'éducation physique fut réclamée, pour la première fois, en Allemagne, par Gutsmuths; en Suisse, par le célèbre Pestalozzi. Depuis, une foule de pédagogues et de médecins ont développé et popularisé cette question, qui est déjà résolue dans maints états de l'Allemagne, où la plus petite école de village a ses heures de gymnastique.

Chez nous, les progrès sont plus lents. Jusqu'en 1865 les établissements d'instruction supérieure furent seuls à profiter des avantages de l'éducation physique. La loi scolaire adoptée à cette époque marque un premier pas; elle rend la gymnastique obligatoire dans les écoles secondaires et la mentionne comme facultative dans les écoles du degré inférieur.

Ce pas, quoique bien modeste, faisait vivement sentir l'absence d'un ouvrage approprié à l'enseignement populaire. M. Villard, maître de gymnastique à Lausanne, a entrepris de combler ce vide; il vient de publier au prix modique d'un franc, un *Manuel de gymnastique à l'usage des écoles de garçons et de filles*. Ce livre mérite d'être lu, non-seulement par les intéressés directs, mais par tous ceux qui désirent se faire une idée juste de l'enseignement gymnastique. On se le représente généralement comme une série de tours de force, avec tout un attirail d'engins dangereux; c'est une erreur. Le développement physique comme le développement intellectuel, ne demande pas des moyens violents, mais une marche

lente et rationnelle, des efforts soutenus, qui accroissent graduellement la force et la souplesse des membres. C'est ce que M. Villard a compris. Réservant la plupart des engins pour un cours supérieur, son livre a le mérite de se restreindre au strict nécessaire et de présenter néanmoins un tout complet, une riche série d'exercices gradués avec méthode et suivis d'explications courtes et assez précises pour être comprises de chacun.

Une partie difficile était la terminologie, qui en français est presque entièrement à créer, à moins qu'on ne veuille se contenter de traduire les longues circonlocutions allemandes.

M. Villard a essayé de vaincre la difficulté et il nous donne en effet des impressions nouvelles plus françaises et qui frappent par leur simplicité et leur clarté.

Quoique destiné à l'enseignement primaire, ce Manuel peut être employé aussi dans un cours supérieur. Il est rédigé de manière à former la base d'un cours complet dont la seconde partie paraîtra prochainement.

Des exercices sont spécialement destinés aux jeunes filles; ce livre s'adresse également aux amateurs de la gymnastique de chambre; enfin MM. les instituteurs seront heureux de trouver à la fin du volume un choix varié de jeux pour les récréations.

D.



Aide-toi, le Ciel t'aidera.

Si cette pensée était comprise, l'humanité marcherait rapidement vers le bonheur.

Sur la terre, tout est régi par l'action combinée de l'homme et de Dieu. *Nous sommes ouvriers avec Dieu.* Dieu travaille avec nous, il est notre coopérateur, il fait jouer pour nous les grandes forces de la nature; mais il veut que nous unissions nos efforts aux siens, que nous agissions de concert avec lui: l'homme ne PEUT pas se passer de Dieu; Dieu ne VEUT pas se passer de l'homme. *Dieu nous aide! aidons-nous!*

De l'action combinée et convergente de l'homme et de Dieu, l'ordre, l'harmonie, le bonheur, doivent naître et envahir toutes les branches du mouvement, tous les règnes de la nature. Que l'homme comprenne et remplisse sa tâche, Dieu ne lui fera pas défaut!

Si quelque part il y a désordre, mal, douleur, auquel des associés faut-il s'en prendre? Qui de Dieu ou de l'homme a manqué à l'œuvre commune, a négligé son devoir?

C'est Dieu! ont répondu presque toujours les hommes, et des hommes se croyant religieux. Ainsi, s'il y a désordre dans l'atmosphère, c'est Dieu qui le veut, c'est Dieu qui se plaît à geler les vignes, à brûler les prairies, à grêler les moissons, à inonder les campagnes; c'est Dieu qui dévaste les champs, qui se rit des travaux de l'agriculteur, qui affame les populations!

Effrayé de tant de fléaux qui frappent incessamment sur notre pauvre espèce, les prêtres élèvent leur voix vers le Ciel; ils prient afin que Dieu se

montre moins cruel, afin qu'il daigne nous épargner, nous pardonner.

Pardonner!... Mais la première condition du pardon est de se repentir, de ne pas persister dans sa faute. Si cette vallée est dévastée par des ouragans, la faute est d'avoir détruit cette forêt qui en couvrait les hauteurs et la protégeait contre l'orage; c'est cette faute qu'il faut reconnaître et réparer. Que l'homme médite, comprenne et qu'il se mette à l'œuvre: voilà la prière que Dieu aime, à laquelle il ne sera jamais sourd; tandis qu'il ne peut exaucer la prière que l'homme lui adresse en se croisant les bras, sans réfléchir sur ses erreurs, sans travailler à en sortir.

La prière inactive exprime l'espoir que Dieu bouleversera toutes les lois de la nature pour que l'homme jouisse des biens que Dieu a mis à sa portée, quoiqu'il refuse de faire usage de ses facultés pour les prendre. L'homme ne veut pas faire quelques pas et étendre le bras pour s'emparer d'un fruit qui le tente, et il prie, afin que Dieu, venant en aide à son inertie, place lui-même le fruit entre ses dents.

Parce que les lois de certains phénomènes ne sont pas encore connues, nous imaginons que ces lois n'existent pas, que Dieu s'est réservé d'agir sur ces points, jour par jour et capricieusement, aujourd'hui en bien, demain en mal. Alors nous le prions d'être bon, comme s'il n'était pas bonté infinie; d'être libéral, comme si déjà il ne nous avait pas tout donné.

Car lorsque les lois de la nature sont bien connues, il ne nous vient pas de prier pour qu'elles soient modifiées en notre faveur. Ainsi nous ne demandons pas que le fleuve remonte vers sa source, que la pierre serve à apaiser notre faim; le naufragé dont le vaisseau s'engloutit ne prie pas afin de pouvoir gagner le port en marchant sur les flots.

Donc :

Etudions la nature, sachons y voir partout l'action de Dieu; en Dieu ayons toujours confiance; prions comme il faut prier pour être exaucés; travaillons avec Dieu.

Aide-toi, le Ciel t'aidera!



Un président de cour d'assises interrogeait un banquier qui accusait son caissier de lui avoir volé 30,000 francs en vingt ans.

— Quels étaient les appointements de cet homme?

— Quinze cents francs.

— Par mois?

— Non, monsieur le président, par an.

— Il ne vous a volé que 30,000 fr. en vingt ans?

Mais ça ne porte ses appointements qu'à 3000 fr. Ce chiffre ne me semble pas trop exagéré pour un caissier responsable.